

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)**

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 1717

présenté par

Mme Jourdan, M. Garot, M. Leseul, M. Potier, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Juanico,  
M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet et Mme Untermaier

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Elle porte notamment sur l'apprentissage des gestes quotidiens d'écocitoyenneté, y compris en matière de sobriété numérique. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à préciser que l'éducation à l'environnement et au développement durable portera notamment sur l'apprentissage des gestes quotidiens d'écocitoyenneté, y compris en matière de sobriété numérique.

Rappelons que l'intensité énergétique de l'industrie numérique augmente au niveau mondial de 4 % par an. Cette augmentation est à contre-courant de l'évolution de l'intensité énergétique du PIB mondial, qui baisse actuellement de 1,8 % par an. Rappelons aussi que la sensibilisation des futurs consommateurs sur l'impact environnemental de leurs usages numériques est un axe essentiel pour inciter à la sobriété des comportements.

Cet amendement contribue à l'atteinte de l'objectif « - de carbone + de justice » porté par les députés Socialistes et apparentés.